



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE BONAVENTURE TENUE LE 9 JUILLET 2025, À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY POIRIER DE SAINT-SIMÉON, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ÉRIC DUBÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Sont présents(es) : M. François Bujold , Directeur général, greffier-trésorier
Mme Josiane Appleby , Mairesse de Saint-Alphonse
Mme. Rollande Beebe , Mairesse de Shigawake
M. Éric Dubé , Préfet
M. Denis Gauthier , Maire de Saint-Siméon
M. Gérard Litalien , Maire de Saint-Godefroi
M. Marc Loisel , Maire de Paspébiac
Mme Linda MacWhirter , Mairesse de Hopetown
M. Hazen Whittom , Maire de Hope
M. Pierre Gagnon , Maire de Bonaventure

Sont absents(es) : M. Brent Hocquard , Maire suppléant de New Carlisle
Mme Ashley Milligan , Mairesse de Cascapédia-St-Jules
M. Jean-Marc Moses , Maire suppléant de Caplan
Mme Paquerette Poirier , Mairesse de Saint-Elzéar

Excusés : Mme Lise Castilloux , Mairesse de Caplan
M. David Thibault , Maire de New Carlisle

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Procès verbaux
 - 2.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 juin 2025
3. Correspondances
4. Administration

- 4.1. Adoption des états financiers de la MRC de Bonaventure et du TNO de la MRC de Bonaventure pour l'année 2024
- 4.2. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien 2024
- 4.3. Résolution d'appui aux municipalités de Shigawake et de Hopetown concernant les modifications au mode de versement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- 4.4. Dépôt - Rapport d'activité du Réseau de protection animal
- 5. Développement économique, rural et social
 - 5.1. Adoption – Priorités d'intervention 2025-2026 du Fonds régions et ruralité
- 6. Forêt
 - 6.1. Désignation de M. Christian Grenier à titre de représentant du délégataire dans le cadre de l'entente de délégation 2023-2028
- 7. Période de questions
- 8. Levée de l'assemblée

Fin de la rencontre

Ouverture de la séance

CM 2025-07-99 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Rollande Beebe et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la MRC présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

2. Procès verbaux

CM 2025-07-100 2.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 juin 2025

IL EST PROPOSÉ par Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que le procès-verbal de la séance régulière du conseil de la MRC de Bonaventure du 11 juin 2025 soit adopté tel que lu.

3. Correspondances

Le préfet présente la correspondance.

4. Administration

CM 2025-07-101

4.1. Adoption des états financiers de la MRC de Bonaventure et du TNO de la MRC de Bonaventure pour l'année 2024

CONSIDÉRANT que les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Bonaventure et du Territoire non organisé (TNO) Rivière Bonaventure ont été préparés par le département administratif de la MRC et vérifiés par le cabinet comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des dits états financiers et que les résultats financiers reflètent de manière fidèle et précise la situation financière de la MRC de Bonaventure pour l'exercice terminé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Josiane Appleby et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les états financiers de la MRC de Bonaventure et du TNO Rivière Bonaventure pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 soient et sont par la présente adoptés et que les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit document conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CM 2025-07-102

4.2. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien 2024

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 25 497 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la MRC de Bonaventure visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Marc Loisel et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC de Bonaventure, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

CM 2025-07-103

4.3. Résolution d'appui aux municipalités de Shigawake et de Hopetown concernant les modifications au mode de versement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

ATTENDU QUE les municipalités de Shigawake et de Hopetown ont obtenu un soutien financier dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour la réalisation de travaux sur leur réseau routier local;

ATTENDU QUE le mode de versement de cette aide financière prévoyait initialement un remboursement du capital et des intérêts des emprunts contractés par les municipalités pour réaliser les travaux;

ATTENDU QUE les municipalités ont procédé à des appels d'offres et adopté des règlements d'emprunt en conformité avec ce mode de financement;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a modifié à la dernière minute les modalités du programme, optant plutôt pour un versement unique de la contribution financière, excluant ainsi le remboursement des intérêts sur les emprunts;

ATTENDU QUE cette modification entraîne des coûts additionnels importants pour les municipalités, évalués à près de 200 000 \$, uniquement pour absorber les frais d'intérêts non couverts;

ATTENDU QUE cette décision fragilise davantage la situation financière déjà précaire de ces petites municipalités rurales;

ATTENDU QUE les municipalités de Shigawake et de Hopetown demandent au gouvernement du Québec de corriger la situation en assumant les frais additionnels encourus à la fin de l'entente;

En conséquence, il est proposé par Josianne Appleby et résolu à l'unanimité par les membres du conseil de la MRC de Bonaventure présents :

Que la MRC de Bonaventure appuie les démarches des municipalités de Shigawake et de Hopetown visant à obtenir une compensation financière du gouvernement du Québec afin que celui-ci assume les frais d'intérêts engendrés par le changement de modalités du PAVL;

Que la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ainsi qu'aux députés de la région.

4.4. Dépôt - Rapport d'activité du Réseau de protection animal

Le directeur général, greffier-trésorier, dépose le rapport d'activité du Réseau de protection animal

5. Développement économique, rural et social

CM 2025-07-104

5.1. Adoption – Priorités d'intervention 2025-2026 du Fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT que le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT que le volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité est intégré à l'entente de délégation du volet 2 – Développement territorial afin d'assurer une meilleure cohérence entre les actions réalisées dans les deux volets du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure est dans l'obligation d'adopter par résolution ses priorités d'intervention pour l'année 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE : IL EST PROPOSÉ par Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la MRC de Bonaventure adopte les priorités d'intervention suivantes (voir Annexe 1) pour l'année 2025-2026, les publie sur son site Web et les dépose à l'endroit indiqué dans le système de suivi intégré du FRR.

6. Forêt

CM 2025-07-105 6.1. Désignation de M. Christian Grenier à titre de représentant du délégataire dans le cadre de l'entente de délégation 2023-2028

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure est signataire de l'entente de délégation relative à l'exercice de certaines responsabilités en matière de gestion foncière et forestière pour la période 2023-2028;

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a exprimé le souhait que les communications dans le cadre de cette entente puissent être maintenues directement avec la ressource désignée par la MRC, soit M. Christian Grenier;

CONSIDÉRANT que cette désignation vise à faciliter les échanges administratifs et techniques, tout en conservant la possibilité d'informer le délégataire (le préfet) au besoin;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Hazen Whittom et résolu à l'unanimité par les membres du conseil de la MRC présents :

QUE la MRC de Bonaventure désigne officiellement M. **Christian Grenier**, chargé de projet en foresterie, à titre de **représentant du délégataire** dans le cadre de l'entente de délégation 2023-2028;

QUE cette désignation lui permette d'agir au nom de la MRC dans ses communications et interventions courantes auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts relativement à ladite entente;

QUE, le cas échéant, le préfet de la MRC continue d'être informé des éléments nécessitant un suivi politique ou stratégique.

7. Période de questions

CM 2025-07-1068. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Pierre Gagnon et il est résolu à l'unanimité des maires présents que l'assemblée soit levée.

Fin de la rencontre

Note : En signant le procès-verbal, le préfet reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Éric Dubé, préfet
Bujold, directeur général, greffier-trésorier

François